CONVENTION TYPE AS – Club local

### Article 1 : PRINCIPES DE PARTENARIAT AU NIVEAU LOCAL

1.1 - Attendu que :

L’AS est une organisation unique, originale et ouverte à tous, susceptible de jouer la carte d’une véritable ouverture de la communauté éducative sur la cité,

la présente convention doit permettre cette « ouverture » en conformité avec le projet d’AS.

1.2 - Les buts :

 - offrir au plus grand nombre de jeunes une organisation cohérente de la pratique sportive,

 - organiser la complémentarité de tous les acteurs concernés au plan local et éviter la concurrence

 - optimiser l’ensemble des moyens humains, financiers, matériels, chacun limitant autant que possible son rôle à son champ de compétence

 - permettre l’utilisation prioritaire par l’UNSS des équipements sportifs le mercredi après-midi, parce que l’AS est une composante de la vie sportive locale,

### Article 2 : LE CLUB PARTENAIRE

- s’engage à favoriser l’adhésion à l’Association Sportive d’un plus grand nombre de participants ou d’équipes dans les compétitions organisées par l’UNSS et à tendre vers le développement de l’activité,

- s’engage à encourager les élèves de l’établissement, membres du club, à adhérer à l’Association Sportive scolaire pour y exercer une responsabilité (jeune officiel...) ou pour pratiquer dans le cadre des compétitions organisées par l’UNSS le mercredi après-midi et ce, jusqu’aux phases nationales,

**Article 3 : L’Association Sportive scolaire**

Dans une relation de partenariat bien compris, elle s’engage à favoriser le passage des élèves vers le club signataire de la convention par les moyens qui lui sont propres (informations auprès des élèves, des familles, etc.) et à tenir compte des calendriers sportifs.

**Article 4 : le club et l’Association Sportive**

décident pour l’année scolaire ………….. l’apport suivant de chacun :

- en aide matérielle : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- en disponibilités et conditions d’utilisation des installations : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- en aide aux déplacements : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- en cadres d’appoint et indemnisation éventuelle : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- en récompenses aux élèves : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

- en mise en place d’initiatives communes (tournois, fêtes etc.) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Article 4 : LITIGES**

Tout litige sera traité par la commission mixte prévue aux règlements de l’UNSS.

Fait à , le

M (Mme) M. (Mme)

Président de l’AS \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Président du \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_